

Communiqué de presse – Paris, 29 septembre 2020

Ne pas distribuer directement ou indirectement au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Pernod Ricard n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis.

SUCCÈS DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE DE PERNOD RICARD DE 2,0 MILLIARDS DE DOLLARS AMÉRICAINS EN TROIS TRANCHES

Montant (US\$)	Échéance	Règlement	Coupon	Rendement	Spread Re-offer
600,000,000	01-Avr-2028	01-Oct-2020	1,250%	1,307%	UST+85 bp
900,000,000	01-Avr-2031	01-Oct-2020	1,625%	1,713%	UST+105 bp
500,000,000	01-Oct-2050	01-Oct-2020	2,750%	2,880%	UST+145 bp

Pernod Ricard a annoncé hier les termes de sa nouvelle émission obligataire d'un montant total de 2,0 milliards de dollars américains comprenant trois tranches Long 7 ans, Long 10 ans et 30 ans. L'émetteur de ces obligations est Pernod Ricard International Finance LLC, filiale détenue à 100% par Pernod Ricard SA, le garant de ces obligations.

Les conditions de marché favorables et la réaction positive des investisseurs à l'annonce de l'émission ont permis à Pernod Ricard de placer ces obligations à un coupon moyen de 1,79% et une maturité moyenne de 14,5 ans. Cette transaction permet ainsi à Pernod Ricard d'allonger la maturité moyenne de sa dette obligataire de 6,0 ans à 7,2 ans.

Le produit net de cette émission obligataire sera affecté aux besoins généraux de la société, et notamment au remboursement partiel ou total des 500 millions de dollars d'obligations arrivant à échéance en avril 2021, portant intérêt au taux annuel de 5,75%, et des 1 500 millions de dollars d'obligations arrivant à échéance en janvier 2022, portant intérêt au taux annuel de 4,45%. La différence significative de coupon entre les obligations nouvellement émises et la dette existante à rembourser permettra de générer des économies d'intérêts sur les années à venir.

Ce retour sur le marché obligataire américain s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière de Pernod Ricard qui a notamment pour objectif de gérer proactivement les remboursements de la dette dont les échéances sont proches afin de réduire le coût moyen de financement tout en allongeant la maturité moyenne de la dette.

A propos de Pernod Ricard

Pernod Ricard est le n° 2 mondial des Vins et Spiritueux, avec un chiffre d'affaires consolidé de 8 448 millions d'euros en FY20. Né en 1975 du rapprochement de Ricard et Pernod, le Groupe s'est développé tant par croissance interne que par acquisitions : Seagram (2001), Allied Domecq (2005) et Vin&Sprit (2008). Pernod Ricard, qui possède 16 marques dans le top 100 des marques de spiritueux, dispose de l'un des portefeuilles les plus prestigieux du secteur avec notamment la vodka Absolut, le pastis Ricard, les Scotch Whiskies Ballantine's, Chivas Regal, Royal Salute et The Glenlivet, l'Irish Whiskey Jameson, le cognac Martell, le rhum Havana Club, le gin Beefeater, la liqueur Malibu, les champagnes Mumm et Perrier-Jouët ainsi que les vins Jacob's Creek, Brancott Estate, Campo Viejo et Kenwood. Les marques de Pernod Ricard sont distribuées dans plus de 160 marchés dont 73 par ses propres forces de vente. L'organisation décentralisée du groupe permet à ses 19 000 employés d'agir en tant qu'ambassadeurs de sa vision de « Créateurs de Convivialité ». Réaffirmée par son plan stratégique « Transform and Accelerate » déployé en 2018, la stratégie de Pernod Ricard se concentre sur les investissements à long terme et une croissance profitable pour toutes ses parties prenantes. Le groupe reste fidèle à ses trois valeurs fondatrices : l'esprit entrepreneur, la confiance mutuelle et l'éthique, comme illustré par notre feuille de route à 2030 Sustainability & Responsibility, « nous

préservons pour partager » en accord avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. En reconnaissance de son engagement constant en faveur du développement durable et la consommation responsable, Pernod Ricard a reçu la médaille d'or d'Ecovadis. Pernod Ricard est également une entreprise membre du LEAD Global Compact des Nations Unies. Pernod Ricard est coté sur Euronext (Mnémo : RI ; Code ISIN : FR0000120693) et fait partie des indices CAC 40 et Eurostoxx 50.

Contacts

Julia Massies / Directrice, Communication Financière et Relations Investisseurs	+33 (0) 1 70 93 17 03
Charly Montet / Responsable Relations Investisseurs	+33 (0) 1 70 93 17 13
Alison Donohoe / Responsable Relations Presse	+33 (0) 1 70 93 16 23
Emmanuel Vouin / Responsable Relations Presse	+33 (0) 1 70 93 16 34

Information au public

AUCUNE COMMUNICATION ET AUCUNE INFORMATION CONCERNANT L'OFFRE PAR PERNOD RICARD DES OBLIGATIONS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉE AU PUBLIC DANS UNE JURIDICTION OÙ UN ENREGISTREMENT OU UNE APPROBATION EST REQUIS. AUCUNE MESURE N'A ÉTÉ OU NE SERA PRISE DANS UNE JURIDICTION OÙ DE TELLES MESURES SERAIENT REQUISES. L'OFFRE ET/OU LA SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS SONT SOUMISES À DES RESTRICTIONS LÉGALES OU RÉGLEMENTAIRES SPÉCIFIQUES DANS CERTAINES JURIDICTIONS. PERNOD RICARD N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VIOLATION DE CES RESTRICTIONS PAR UNE QUELCONQUE PERSONNE.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS ET NE SAURAIT ÊTRE CONSIDERE COMME CONSTITUANT UNE OFFRE AU PUBLIC OU COMME DESTINE A SOLLICITER L'INTERET DU PUBLIC EN FRANCE, AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VUE D'UNE OPERATION PAR OFFRE AU PUBLIC.

LA DIFFUSION DE CE DOCUMENT PEUT, DANS CERTAINS PAYS, FAIRE L'OBJET D'UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE. LES PERSONNES EN POSSESSION DU PRESENT DOCUMENT DOIVENT S'INFORMER DES EVENTUELLES RESTRICTIONS LOCALES ET S'Y CONFORMER.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE COMMUNICATION A CARACTERE PROMOTIONNEL OU UN PROSPECTUS AU SENS DU REGLEMENT PROSPECTUS 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 14 JUIN 2017 (LE « REGLEMENT PROSPECTUS »). LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE ET LES VALEURS MOBILIERES VISEES DANS LE PRESENT DOCUMENT NE PEUVENT ETRE OFFERTES OU VENDUES EN FRANCE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER A DES INVESTISSEURS QUALIFIES TEL QUE CE TERME EST DEFINI A L'ARTICLE 2(E) DU REGLEMENT PROSPECTUS.

S'AGISSANT DES ETATS MEMBRES DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN, AUCUNE ACTION N'A ETE ENTREPRISE ET NE SERA ENTREPRISE A L'EFFET DE PERMETTRE UNE OFFRE AU PUBLIC DES VALEURS MOBILIERES OBJET DE CE COMMUNIQUE RENDANT NECESSAIRE LA PUBLICATION D'UN PROSPECTUS DANS UN ETAT MEMBRE. EN CONSEQUENCE, LES VALEURS MOBILIERES NE PEUVENT ETRE OFFERTES ET NE SERONT OFFERTES DANS AUCUN DES ETATS MEMBRES, SAUF CONFORMEMENT AUX DEROGATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE 1(4) DU REGLEMENT PROSPECTUS OU DANS LES AUTRES CAS NE NECESSITANT PAS LA PUBLICATION PAR LA SOCIETE D'UN PROSPECTUS AU TITRE DE L'ARTICLE 3 DU REGLEMENT PROSPECTUS ET/OU DES REGLEMENTATIONS APPLICABLES DANS CET ETAT MEMBRE.

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT, NI LA SOLLICITATION D'UN ORDRE D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION, DES VALEURS MOBILIERES AUX ETATS-UNIS. DES VALEURS MOBILIERES VISEES DANS LE PRESENT COMMUNIQUE N'ONT PAS ETE ET NE SERONT PAS ENREGISTRES CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « SECURITIES ACT ») ET NE PEUVENT ETRE OFFERTES OU VENDUES AUX ETATS-UNIS EN L'ABSENCE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DU U.S SECURITIES ACT OU DE DISPENSE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DU U.S. SECURITIES ACT.